

Déclaration CGT Réunion du 27 Février BTP CFA Nouvelle Aquitaine

La mesure de l'audience constitue l'un des critères essentiels permettant d'établir la représentativité d'une organisation syndicale, au niveau national et interprofessionnel, comme au niveau des branches professionnelles.

Fin 2018, La CGT Construction Bois Ameublement Nouvelle Aquitaine a travaillé avec 3 organisations syndicales de salariés (FO, CFTC, CGC) sur une proposition de statuts de BTP CFA Nouvelle Aquitaine.

Nous avons donc négocié l'article 6, conjointement avec les 3 organisations syndicales régionales de salariés précitées, qui étaient d'accord sur son contenu à cette date. L'accord qui a été établi ne nous a pas été proposé par la commission de négociation à signature du fait d'un désaccord sur le nombre de représentants au sein des organisations patronales.

Aujourd'hui, certaines organisations salariales semblent se dédire de leurs engagements pour de sombres raisons de boutiquiers venant du National, cela au mépris de leurs engagements de fond sur la représentativité. Leurs représentants devront prendre leurs responsabilités sur les conséquences qui en découleront, et devront s'expliquer devant les salariés des CFA sur les raisons de cette manœuvre dilatoire qui n'est pas dans l'intérêt des salariés, ni des apprentis, ni du futur CFA Régional et qui a pour conséquence un retard de la fusion des trois régions.

Respectueux de la négociation, l'URCBA CGT NA ne signera pas les statuts si cet article est modifié et que la représentativité relative à l'audience de chacun sur la Région n'est pas répercutée dans les statuts.

Si la représentativité proportionnelle relative à l'audience syndicale est retirée de l'article 6 nous envisagerons de lancer une procédure juridique afin de la réintégrer.

De plus, ce retard du processus de validation des statuts va impacter la mise en place du nouveau CFA, et le retard pris va générer des retards conséquents sur l'organisation des formations en laissant plus de champ de manœuvre à d'autres organismes, avec les risques que cela va générer sur les apprentis et sur les formateurs.

Par conséquent nous demandons à tout le monde de revenir à la raison et de valider l'accord négocié qui était fort équilibré.

Nous constatons aussi qu'une organisation syndicale n'hésite pas à mettre le CFA BTP Aquitaine au Tribunal pour des raisons totalement incompréhensibles eu égard à leur dernier vote au Conseil d'administration de ce CFA et à l'intérêt des salariés, des apprentis, des entreprises.

Le seul but apparent est de ne pas laisser une présidence à la CGT.

Lorsque l'on analyse cela, la CGT Construction Bois Ameublement comprend mieux les manœuvres qui font que certains sont pour la représentativité lorsque cela les arrange, et trouvent des alliances quand cela les gêne afin d'éviter que la CGT ne joue pleinement son rôle.

C'est un mauvais coup porté au paritarisme, au dialogue social et à la loyauté qui doit primer entre partenaires sociaux engagés.